



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Auriac du Périgord, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	37
Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Pierre VERDIER, Jean-Louis PUJOLS, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Denis ADAMSKI, Roland MOULINIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Jean-Jacques DUMONTET, Annie CLAUZADE, Gaston GRAND, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Alexandra DUMAS, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Victor MONTEIL, Annie DELAGE, Régine ANGLARD, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Philippe COLLAS représenté par Arlette ROULAND.

Excusés : Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Régine ANGLARD, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE. Elodie REBEYROL, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Sébastien LUNEAU, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTEMONT, Jean Michel LAGORCE, Bernard BAUDRY, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKY

Objet : Convention d'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif avec l'ATD24

Considérant le besoin de renouveler les prestations de l'ATD24, qui concerne la mission d'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif (assistance technique et administrative) avec pour missions :

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être intenté devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 avenue Jean Jaurès 24120 Terrasson-Lavilledieu)

- Fonctionnement des installations
- Production de données et documents réglementaires
- Ingénierie de projets
- Domaine juridique et administratif

Considérant la proposition de l'Agence Technique Départementale 24 dont la contribution a été définie par le Conseil d'administration de l'ATD24 selon les modalités suivantes :

- Pour l'année 2026, le montant de l'adhésion est de 60 698,40 € HT soit 72 838,08 € TTC qui sera indexée sur une hausse estimée à environ à 1 % au jour de la délibération, à confirmer par un vote du Conseil d'administration de l'ATD24,

Il est proposé au conseil communautaire de conclure une convention d'une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2026, renouvelable tacitement pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties.

Monsieur Dominique BOUSQUET ne participe ni aux débats, ni au vote et quitte la salle en raison de son mandat au conseil d'administration de l'ATD24.

Le conseil communautaire, où l'exposé du Vice-Président Lionel ARMAGHANIAN, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- 1. **D'ADOPTER** les termes de la convention *annexée* à la présente délibération,
- 2. **D'AUTORISER** Monsieur le Vice-Président Lionel ARMAGHANIAN, à signer la convention annexée à la présente délibération avec l'ATD 24,
- 3. **D'AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 16/12/2025

Le Président,
 Dominique BOUSQUET

Le Président
Communauté de Communes
 58 Avenue Jean Jaurès
 24120 Terrasson-Lavilledieu
 05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20251216-DE2025_146-DE
 Reçu le 18/12/2025